

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVELÉ-CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2019_094

OBJET :

COMMISSION N°1

*Echange des parcelles
avec la SCI SCHUTTER
(société FLIP) sur la
zone industrielle de
GONDECOURT*

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération
CC_2019_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 48

De la délibération
CC_2019_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

Nombre de votants : 48

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1^{er} Vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (jusque la délibération CC_2019_107)
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC_2019_108)
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°1

Echange des parcelles avec la SCI SCHUTTER (Société FLIP) sur la zone industrielle de GONDECOURT

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
Considérant l'aménagement de la zone industrielle de GONDECOURT

Considérant que l'ancienne Communauté de communes du Carembault s'était engagée à échanger avec la société FLIP (SCI SCHUTTER) des parcelles situées sur la zone industrielle de GONDECOURT afin de permettre à la société FLIP de réaliser son projet d'extension.

Qu'une délibération du 30 juin 2010 du conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes du Carembault approuvait cet échange.

Considérant que les terrains ont fait l'objet d'une révision du PLU en 2016.

Considérant que les terrains appartenant à la société FLIP antérieurement en zone économique sont désormais classés en zone naturelle.

Considérant que les terrains appartenant à la CCPC dont une partie étant antérieurement classée en zone naturelle sont désormais en zone économique.

Considérant, cependant, que la présence des champs captants et la réglementation du PLU qui impose un recul de construction important, rendent ces terrains inconstructibles.

Que l'échange permettra simplement à l'entreprise de constituer une zone de recul afin de pouvoir faire une extension sur ses terrains actuels.

Considérant que l'opération globale est considérée comme un échange. Il n'est pas prévu de soulte. La surface est de 4271 m².

Considérant que la CCPC est propriétaire des parcelles suivantes qu'elle cède à la SCI SCHUTTER :

- A1753 pour 241 m² - zone UEa – F2
- A1749 pour 289 m² - zone UEa – F2
- A1758 pour 455 m² - zone UEa – F2
- A1761 pour 221 m² - zone UEa – F2
- A1773 pour 614 m²- désormais zone UEa – F2
- A1771 pour 803 m² - désormais zone UEa – F2
- A1767 pour 1648 m² - désormais zone UEa – F2

Considérant que la SCI SCHUTTER est propriétaire des parcelles suivantes :

- A1770 pour 128 m² - désormais zone N
- A1766 pour 1766 m² - désormais zone N
- A1762 pour 3574 m²- désormais zone N
- A1765 pour 446 m²- désormais zone N

Considérant qu'il est précisé que ces parcelles sont libres d'occupation.

Qu'un agriculteur les cultive en précaire.

Considérant que par un avis n° 2018-266V4154 en date du 11 mars 2019, (rectificatif), le service des Domaines a évalué la valeur vénale des parcelles en UE à 17€/m², et les parcelles en zone UE à 1.50 €/m².

Considérant que les frais liés à cette opération seront à la charge de la SCI SCHUTTER.

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- D'acter l'échange entre la CCPC et la SCI SCHUTTER des parcelles ci-dessus énoncées, dans les conditions ci-dessus énoncées.
- D'autoriser son Président à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- De mandater Me PAULISSEN notaire à PHALEMPIN pour la rédaction de cet acte.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le



ID : 059-200041960-20190624-CC_2019_094-DE